



LETTRE D'INFORMATION

N° 31 – JUILLET 2016



☎ et Répondeur : 09.62.51.07.08

FAX : 03.88.51.23.25

Courriel : mairie.donnenheim@orange.fr

Site : [http : //www.donnenheim.fr](http://www.donnenheim.fr)

Le mot du Maire,

Chers habitants,

Il est important pour les conseillers municipaux, les adjoints et moi-même de vous informer des orientations, des décisions, d'informations qui permettent à chacun d'être acteur dans notre village.

Nous serons bientôt regroupés dans une communauté d'agglomération, celle de Haguenuau. La gouvernance de cette communauté d'agglomération qui sera mise en place pour les diverses compétences devra être exemplaire. Le fonctionnement, la gestion des compétences devra être aussi réactif et efficient qu'actuellement, si ce n'est amélioré. Mon rôle, en tant que Maire de Donnenheim et seul représentant de la commune sera de vous représenter, de veiller à ce que notre petite commune ne soit pas oubliée.

Une saine gestion de la commune nous permet de ne pas augmenter les taxes locales. Mais il y a un domaine où notre ouvrier communal n'intervient pas, c'est la propreté de nos routes et de nos trottoirs.

En effet, si l'ouvrier communal devait nettoyer l'ensemble de la voirie et des trottoirs, il faudrait multiplier par deux son nombre d'heures et donc un budget de fonctionnement en augmentation. Pour cela, un effort est demandé à chacun pour la propreté des abords de la propriété, je parle des trottoirs et des caniveaux mais aussi de l'entretien des plantations en limite de trottoir.

Dans la vie de notre commune nous avons actuellement plusieurs associations qui œuvrent pour l'animation de notre village. Je remercie les membres et bénévoles de l'ASL, qui ont encore une fois organisés et réussis la fête de la musique.

Je remercie aussi les bénévoles du point lecture pour leur travail tout au long de l'année.

Les membres et bénévoles du tennis club sont en train de chercher une solution en partenariat avec les communes de Bilwisheim et de Donnenheim pour la réfection du court de tennis. Ce projet devrait se concrétiser prochainement.

Vous pouvez vous aussi rejoindre ces différentes associations et participer à la vie sociale de notre village.

Les vacances approchent, n'oubliez pas de prévenir vos voisins et proches de votre départ afin de sécuriser par une vigilance votre habitation.

Je souhaite à toutes et à tous d'agréables vacances surtout ensoleillées.

Votre Maire,

Guy REPP

● FUTURE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU :

Par délibération du 13/06/2016, le conseil municipal de Donnenheim a décidé de donner son accord au projet de périmètre de la communauté d'agglomération, créée avec effet au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion des communautés de communes de la Région de Haguenuau, de la Région de Brumath, de Bischwiller et environs et du Val de Moder, et regroupant trente-six communes soit 95 472 habitants.

La dénomination du futur établissement public de coopération intercommunale : *Communauté d'Agglomération de Haguenuau* ;

Le siège géographique de la communauté d'agglomération sera à Haguenuau, CAIRE (Centre d'Animation, d'Information et Relai Economique), 84, route de Strasbourg ;

Le nombre total de sièges au sein du futur conseil communautaire est de 74 répartis de la manière suivante : Haguenuau (22) ; Bischwiller (8), Brumath (6) ; Val-de-moder (3) ; Schweighouse sur moder (3) ; Oberhoffen sur moder (2) et pour les 30 autres communes dont DONNENHEIM (1). Le nombre total de sièges passera de 141 (dans la situation actuelle) à 74 (au 1^{er} janvier 2017).

Pour les communes de moins de 1000 habitants, il y a un seul délégué, plus 1 suppléant.

Les compétences obligatoires au 1^{er} janvier 2017 seront : le développement économique; le tourisme; l'aménagement de l'espace ; l'organisation de la mobilité, l'habitat; la politique de la ville; les déchets ménagers; les gens du voyage.

Les compétences obligatoires ultérieures : 2018 GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) ; 2020 Eau et Assainissement.

L'arrêté de fusion fixera au 1^{er} janvier 2017 que les compétences optionnelles et supplémentaires des Communautés de Communes actuelles, seront reprises par la C.A. et toujours exécutées uniquement dans leur ancien périmètre respectif. Il n'y aura donc pas de changement au 1^{er} janvier 2017 et pas de compétences "orphelines".

Nous vous donnerons des informations régulières sur la création de notre nouvelle communauté d'agglomération. A ce stade vos élus pensent qu'il ne faut pas en avoir peur, nous ne serons pas moins bien servis demain ! Le regroupement est une solution pour mutualiser nos moyens administratifs et techniques afin de réduire les coûts. Nous devons également rendre notre territoire plus attractif pour y attirer de nouvelles entreprises et créer des emplois.

Une communication plus détaillée sur la communauté d'agglomération de Haguenau vous sera transmise avant la fin de l'année.

● REFECTON DU COURT DE TENNIS :

Le conseil municipal de Donnenheim a décidé de soutenir le tennis club dans son projet de réfection du court de tennis situé sur le terrain entre Donnenheim et Bilwisheim. Au budget primitif 2016, un crédit de fonctionnement de 15 000 € a été voté pour être versé au SIVU BILWISHEIM-DONNENHEIM pour la réalisation des travaux. Nous demeurons dans l'attente d'une décision du conseil municipal de Bilwisheim sur le sujet. Le projet pourra être réalisé que dans le cas où les 2 villages sont partie prenante et solidaires pour le financement de l'opération.

● PROJET DE TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE :

La commune de Donnenheim souhaite donner un nouveau souffle au point lecture actuellement implanté au 1^{er} étage de la salle des fêtes. La bibliothèque sera déménagée à la fin de l'été dans les locaux de l'ancienne école maternelle. Les raisons de ce transfert sont les suivantes :

- Rendre la bibliothèque accessible aux personnes à mobilité réduite ce qui n'est pas possible avec l'implantation actuelle.
- Le nouvel espace sera d'accès direct pour les familles dont les enfants sont encore en poussette.
- Les écoliers de l'école "la rose des vents" passent régulièrement à la bibliothèque, les anciens locaux sont trop exigus pour cela.
- Une plus grande surface disponible permettra d'aérer l'espace d'accueil et l'agencement des rayonnages, d'où une meilleure visibilité des collections du point lecture.

Nous précisons que cette activité étant de la compétence de la communauté des communes de Brumath, les frais de remise en peinture des locaux ainsi que le chauffage des lieux est entièrement pris en charge par cette instance. La bibliothèque sera fermée cet été pour le déménagement mais elle rouvrira dès le samedi 3 septembre à 14h30 dans ses nouveaux locaux.

Nous félicitons les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour le bon fonctionnement de notre point lecture. L'équipe de bénévoles vous invite à la rejoindre dès maintenant. Participez dans la bonne humeur, selon vos disponibilités, à des activités variées. (Contactez Murielle SCHISSELE responsable de la bibliothèque 06.52.59.67.10 / murielle.schissele@gmail.com)

● TRAVAUX REALISES :

Depuis le début de l'année 2016, quelques travaux ont été réalisés :

- L'élagage des arbres dans le verger communal et dans la cour de l'ancienne école.
- Le passage de la salle des Fêtes à l'énergie Gaz de ville ce qui a nécessité la mise aux normes des anciens fours et des plaques de cuisson.
- La mise en œuvre de chaudières alimentées au gaz de ville pour tous les bâtiments communaux ainsi que la destruction des anciennes chaudières fiouls et l'enlèvement des anciennes citernes.
- La réparation de la voirie à l'entrée du village (en provenance de Wingersheim)

● TRAVAUX PREVISIONNELS :

- Transfert de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux (juillet – août 2016)

→ Réfection de la place centrale du village.

• **GAZ :**

Un logo à connaître; vous pouvez solliciter ce numéro pour toutes les urgences concernant le gaz dans la commune.

SÉCURITÉ GAZ 24H/24
03 88 75 20 75

• **RECENSEMENT MILITAIRE OU RECENSEMENT CITOYEN :**

Qui est concerné ? : Tout jeune Français qui a 16 ans
Comment faire ? : Vous pouvez utiliser le service en ligne :

<https://www.service-public.fr/compte/se-connecter?targetUrl=/loginSuccessFromSp> ou passer à la mairie de Donnheim aux heures de permanence. Vous devrez vous munir d'une pièce d'identité ainsi que du livret de famille à jour.

Quand se faire recenser ? : Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3^e mois qui suit celui de l'anniversaire.

Effets du recensement : À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Si le recensement a été fait sur internet :

soit l'attestation de recensement se trouve dans le porte-document du compte personnel. Il est possible de l'imprimer autant de fois que nécessaire.

soit la mairie l'envoie par courrier dans les 10 jours.

La remise de l'attestation est souvent accompagnée d'une brochure d'information sur le service national. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Suite du recensement : Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

À savoir : si le jeune est atteint d'un handicap, et qu'il souhaite être dispensé de la JDC, il peut présenter dès le recensement un certificat médical précisant qu'il est inapte à y participer.

Défaut de recensement. : En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

• **INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE :**

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire. Il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin,
- être de nationalité française
- jouir de ses droits civils et politiques.

Pour vous inscrire vous pouvez passer à la mairie pendant les heures d'ouverture du secrétariat.

A 18 ans, l'inscription est automatique si les formalités de recensement ont été accomplies à 16 ans.

Sauf quelques cas particuliers, pour pouvoir voter, il faut s'inscrire avant la fin de l'année qui précède le scrutin. Il est possible de s'inscrire à tout moment de l'année mais vous ne pouvez voter qu'à partir du 1^{er} mars de l'année suivante (après la révision annuelle des listes électorales).

Par exemple, pour pouvoir voter en 2017, il faut avoir fait la démarche avant le **31 décembre 2016**.

Cas particuliers : inscription l'année de l'élection



Si vous êtes dans l'une des situations suivantes, vous pouvez vous inscrire et voter la même année :

- Jeune ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1^{er} mars et le jour de l'élection
- Personne qui déménage pour des motifs professionnels et fonctionnaire admis à la retraite après le 1^{er} janvier
- Militaire retournant à la vie civile après le 1^{er} janvier
- Acquisition de la nationalité française après le 1^{er} janvier
- Recouvrement de l'exercice du droit de vote après le 1^{er} janvier

● OPERATION TRANQUILITE VACANCES :

Avez-vous pensé à sécuriser votre habitation avant de partir en vacances ? Connaissez-vous l'opération « tranquillité vacances » ? Voici quelques conseils bien utiles pour vous garantir de passer de bonnes vacances :

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Tous le détail de ce dispositif est disponible sous le lien suivant :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Zooms/Pour-des-vacances-en-toute-tranquillite>

● AGENT TECHNIQUE MUNICIPAL :



C. Bousquet lors de son arrivée en 2008

M. Christian Bousquet, arrivé dans notre village à l'automne 2008, a fait valoir ses droits à la retraite étant donné qu'il vient d'avoir 65 ans.

Nous remercions M. Bousquet pour son engagement dans la vie municipale pendant ces 8 années et lui souhaitons une bonne retraite.

M. Mabsout Elarbi a pris ses fonctions au mois de mars 2016, vous l'aurez sans doute déjà aperçu dans les rues du village.

● UNE CHAMPIONNE DE FRANCE ORIGINAIRE DE DONNENHEIM :

Cela n'arrive pas tous les jours, nous sommes fiers d'avoir une championne de France parmi nos administrés. Félicitations à Florie et à son équipe !!!



A gauche Florie ADEMAJ (Donnenheim)

Au centre Anna WILLER

A droite Céline WINCKEL

Les 3 alsaciennes sont affiliées au club "Hochfelden Dettwiller Handball". Elles ont été sélectionnées pour représenter le Bas-Rhin lors des rencontres inter-comités organisées cette année à ORLEANS. Grâce à leurs efforts, les filles ont pu remporter le titre de championnes de France ! BRAVO !

● SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site de la commune, vous y trouverez une multitude d'informations sur les actualités dans notre commune : <http://www.donnenheim.fr>. Pour obtenir cette lettre par mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse : adjoints.donnenheim@orange.fr

● AGENDA :

28.08.2016 : Fête du village organisée autour de la salle des fêtes. Possibilité de se restaurer sur place toute la journée.

30.09.2016 : Inauguration de la bibliothèque après transfert dans les nouveaux locaux.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES VACANCES ENSOLEILLEES !!!!!